



**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE  
L'ASSEMBLEE NATIONALE, TRES HONORABLE  
PASCALNYABENDA, A L'OCCASION DE LA  
CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE  
ORDINAIRE DE JUIN 2017**

**Bujumbura, le 31 août 2017**

Nous voici au terme de la session parlementaire ordinaire du mois de juin 2017 que nous avons ouverte le 05 juin 2017 et qui vient de nous occuper durant trois mois. En ce moment donc où nous procédons à la clôture solennelle et officielle de cette session, permettez-nous d'abord de souhaiter la bienvenue à vous nos invités parce que, malgré vos multiples obligations, vous avez accepté de venir rehausser de votre présence cette cérémonie.

Nous saisissons cette heureuse opportunité d'exprimer notre entière satisfaction et remercier les Honorables Députés ici présents et le personnel technique d'appui pour la qualité du travail accompli au cours de cette session. Nous saluons votre sens de responsabilité et votre dévouement.

**Honorables Députés ; Distingués Invités ; Mesdames, Messieurs ;**

La session ordinaire de juin 2017 aura été riche en activités. Sur le plan législatif, il ya eu l'analyse et l'adoption des projets de lois ci-après Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Communauté Est-Africaine ;

1. Le Projet de loi portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation ;
2. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement n° D181-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) en faveur du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL), signé à Bujumbura le 14 juin 2017 ;
3. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Burundi et la République de Turquie signé à Ankara en Turquie ; Le Projet de loi portant Ratification de l'accord de crédit concessionnel pour la réalisation du Projet de migration vers la radiodiffusion télévisuelle numérique au Burundi ; Le Projet de loi portant accession de la République du Burundi à la Convention (Acte final) pour la création de l'organisation des

pêches du Bassin du Lac Victoria de 1994 ;Le Projet de loi portant mission, composition, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité ;

4. Le Projet de loi portant révision du Décret-loi n°1/033 du 30 juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi ;
5. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt n°12744P entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la Route Nationale n°16 : Bururi-Mahwa-Gitega :«Phase 1: Bururi-», signé à Vienne le 15 mai 2017 ; et
6. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt n° BADEA/ 24 mai 2017 entre la République du Burundi et la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique(BADEA) relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la Route Nationale n°16 : Bururi-Mahwa-Gitega: «Phase 1 : Bururi-Gakuba», signé le 24 mai 2017.

L'Assemblée Nationale a également analysé et adopté, en seconde lecture, le projet de loi régissant les activités bancaires.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a entendu en séance plénière les réponses aux questions posées par les Honorables Députés aux membres du Gouvernement. Ces questions étaient relatives à la dégradation de la culture burundaise, au trafic des êtres humains, aux droits de la personne humaine, au rapatriement des burundais réfugiés dans les pays limitrophes, à la plainte contre le Rwanda déposée par le Burundi auprès de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté Est-Africaine (EAC), au fonctionnement des partis politiques y compris les Indépendants, à la lutte contre le SIDA et à la

situation sécuritaire sur tout le territoire national, principalement sur les frontières.

L'Assemblée Nationale a également reçu le rapport sur la situation des droits de la personne humaine au Burundi en 2016, ainsi que les rapports semestriels pour l'année de 2017 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) et de l'Institution de l'Ombudsman du Burundi.

Concernant toujours la situation des droits de l'homme dans notre pays, l'Assemblée Nationale a décidé de mettre en place une Commission Spéciale d'Enquête Parlementaire chargée de la vérification du dernier rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi créée par la résolution 33/24 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

S'agissant des descentes sur terrain et de la représentation du peuple, les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et les Députés ont effectué des descentes sur terrain pour ouvrir ou clôturer des séminaires et ateliers, se rendre compte des retombées de l'intégration du Burundi au sein de l'EAC, être informés sur les performances et les contraintes de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et évaluer le recrutement de militaires et policiers à travers tout le pays.

En outre, l'Assemblée Nationale a organisé des visites dans plusieurs provinces du pays pour sensibiliser la population sur la lutte contre la corruption, la fraude et les boissons prohibées. Elle invite les communes à continuer à élaborer des plans de développement fiables, raisonnables et mobilisateurs de la population afin qu'elle s'attèle davantage à son propre développement et au développement des familles.

Tout en encourageant la population à sauvegarder davantage la paix et la sécurité, les Députés ont interpellé les jeunes élèves en vacances pour qu'ils participent massivement aux camps de travail organisés à leur intention. L'Assemblée Nationale est très satisfaite des activités effectuées par ces jeunes et les encourage à aller de l'avant.

L'Assemblée Nationale s'est également associée avec l'Eglise Catholique dans son ordination de nouveaux prêtres, sans oublier de célébrer la fête communale et le 55<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance de notre pays.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan politique et diplomatique, nous avons reçu l'Ombudsman burundais, ensuite le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo, Honorable Rémy MASAMBA MA-KIESE. Ce dernier était porteur d'un message du Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo et Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à ce moment-là, le Très Honorable Aubin MINAKU NDJALANDJOKO.

Plusieurs missions de travail à l'étranger ont été également effectuées par les Membres du Bureau, des Députés et des fonctionnaires.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que des rencontres internationales ont été organisées dans notre pays, notamment la 8<sup>ème</sup> Conférence de l'EAC sur le pétrole et le gaz, la Conférence Internationale des Ombudsman et Médiateurs africains sur la paix, le Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, le Forum Panafricain de la jeunesse et la 11<sup>ème</sup> Session des jeux militaires et culturels des Etats partenaires de l'EAC, pour ne citer que celles-là.

Pour l'Assemblée Nationale, c'est un signe qui ne trompe pas que le Burundi a retrouvé sa belle image qui avait été ternie par les ennemis du pays depuis 2015. L'Assemblée Nationale profite également de cette occasion pour adresser ses plus sincères félicitations à Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, et à toutes les Institutions mises en place en 2015, pour les deux années qui viennent de s'écouler en étant au service du peuple burundais qui les a élus.

Cela a été possible grâce aux forces de défense et de sécurité ainsi qu'aux comités mixtes de sécurité qui font tout ce qu'il faut pour préserver la paix et la sécurité du Burundi, des Burundais et de leurs biens.

C'est dans ce contexte que les acteurs politiques ont manifesté ces derniers temps une citoyenneté responsable en se mettant ensemble et en dialoguant, de manière inclusive et constructive, avec la facilitation de

l'Institution de l'Ombudsman, pour que les élections de 2020 soient sereines et apaisées.

Par ces assises, ils ont montré que seuls les Burundais trouveront et adopteront des solutions convenables et durables à leurs problèmes. L'Assemblée Nationale encourage ce genre de rencontres qui prônent un dialogue inclusif de tous les acteurs politiques, sans facilitation étrangère.

Concernant le dialogue inter-burundais, dans son volet extérieur, l'Assemblée Nationale invite la facilitation à faire tout ce qui est possible pour que son rapport soit déposé afin qu'il soit compilé avec le rapport du volet interne produit par la Commission Nationale du Dialogue Inter-Burundais (CNDI), dans le but d'en tirer des points importants et harmonisés bénéfiques à tous les Burundais.

L'Assemblée Nationale invite également la Commission Nationale chargée de proposer le projet d'amendement de la Constitution de la République du Burundi à finaliser son travail, afin qu'il y ait du temps suffisant pour les étapes qui vont suivre.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous ne saurions conclure sans encore une fois vous remercier pour votre disponibilité et votre attention. Nous souhaitons de bonnes vacances parlementaires aux Honorables Députés.

Comme d'habitude, il s'agit tout simplement d'un changement d'activités parce que vous allez vous rapprocher de la population dans vos circonscriptions respectives.

C'est sur ce souhait que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire de juin 2017.

**Que Dieu vous bénisse !**  
**Nous vous remercions.**